

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 7 Mars 2011**

**Délibération n° 2011-03**

Date de convocation : 28 Février 2011  
Nombre de délégués en exercice : 34  
Titulaires : 21  
Suppléants : 4  
Absents non remplacés : 9  
Votants : 25

L'an deux mil onze, le 7 mars à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la Mairie de Le Pontet, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain CORTADE.

**ETAIENT PRESENTS :**

**POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON**

M. ROGIER - M. ORLANDO - M. BUIS - Mme ANCEY - M. CORTADE -  
M. QUIOT - M. RANDOULET - M. GRANIER - M. GOUDON - M. MASSIAS -  
M. BANACHE - M. GUIN - M. VACCHIANI

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DE RHONE OUVEZE :**  
Mme LAGET - M. FENOUIL - M. PEREZ - M. GARCIA

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DU RHONE GARDOISES**

M. ANASTASY - M. LANGLADE - M. GUEDES - M. MANATTI -  
Mme BOUQSQUET - M. DEL BIANCO

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT**  
M. GROS - M. MARGAILLAN

Secrétaire de séance : M. Roger ORLANDO



**OBJET : Personnel – Modification du Tableau des effectifs**

**Rapporteur : M. Alain CORTADE**

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Il est proposé d'ouvrir :

- Le grade de Directeur Territorial afin de permettre la promotion interne du Directeur du Syndicat,
- Le grade de Technicien Territorial afin de nommer un agent du Syndicat lauréat du concours externe.

Il est proposé de fermer le grade d'Attaché Territorial, l'agent qui occupait ce grade ne faisant plus partie des effectifs du Syndicat.

En conséquence, il est proposé de modifier le tableau des effectifs à compter de ce jour comme suit :

GRADES	Catégorie	Effectifs réglementaires	Effectifs pourvus	Durée du temps de travail
<b>Filière Administrative</b>				
Directeur Territorial	A	1	0	TC
Attaché Territorial Principal	A	1	1	TC
Adjoint Administratif Territorial 1 <sup>ère</sup> Classe	C	1	1	TC
Adjoint Administratif Territorial 2 <sup>ème</sup> Classe	C	1	1	TC
<b>Filière Technique</b>				
Technicien Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	0	TC
TOTAL		5	3	

Vu la loi 84-53 modifiée du 26 Janvier 1984 et notamment son article 34, citée ci-dessus,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la Délibération n° 2009-18 en date du 29 Mai 2009 portant ouvertures et fermeture de grades,  
Vu la Délibération n° 2009-20 en date du 29 Mai 2009 portant modification du tableau des effectifs du Syndicat,  
Vu la Délibération n° 2009-24 en date du 29 Mai 2009 portant fixation du ratio promus-promouvables,  
Vu l'avis favorable des membres du Bureau, réunis le 7 Février 2011,

Après avoir entendu le rapporteur

#### LE COMITE SYNDICAL,

- **DECIDE** d'ouvrir les Grades de Directeur Territorial et de Technicien Principal de 2<sup>ème</sup> classe
- **DECIDE** de fermer le Grade d'Attaché Territorial,
- **ADOpte** la mise à jour du tableau des effectifs tel que détaillé ci-dessus,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget du Syndicat au chapitre 012.

Vote du Comité :      POUR : 25  
                              CONTRE : /  
                              ABSTENTION : /

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.  
Acte publié le : *11/03/2011*

Pour extrait conforme  
Le Président

Alain CORTADE

